

**FACULTÉ
DE SANTÉ**

UNIVERSITÉ D'ANGERS



FACULTÉ DE SANTÉ

(Dési) Département en Sciences Infirmières

QU'EST-CE QU'ÊTRE INFIRMIER ?

L'infirmier réalise des soins destinés à maintenir ou restaurer la santé de la personne malade. Il surveille l'état de santé des patients et coordonne les soins pendant leur hospitalisation et lors de leur sortie. L'infirmier travaille en collaboration avec les autres professionnels de santé. L'infirmier doit être en mesure de créer une relation de confiance avec le patient et son entourage. Il doit pouvoir créer un lien, une communication avec chacun d'entre eux, qu'il prend en charge de façon globale et individualisée. L'infirmier doit être particulièrement rigoureux, à la fois dans le respect des prescriptions médicales, des règles d'hygiène, des transmissions d'information.

FORMATION

Diplôme d'État - Grade de Licence :

Depuis janvier 2019, par la modification de ses statuts, la faculté de Santé et les trois Instituts de formation en Soins Infirmiers d'Angers, Cholet et Saumur créent le Département en Sciences Infirmières (Dési).

Quelques chiffres :

IFSI d'Angers : 151 étudiants par promotion soit 453 étudiants

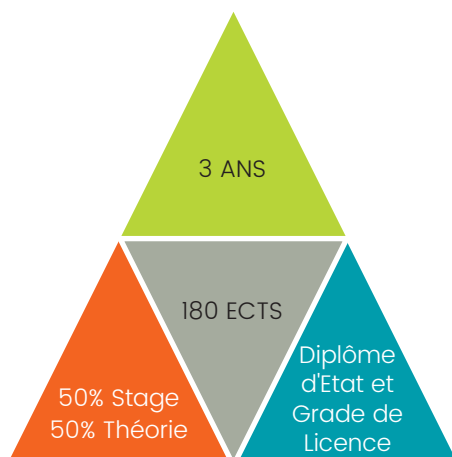
IFSI de Cholet : 90 étudiants par promotion soit 270 étudiants

IFSI de Saumur : 50 étudiants par promotion soit 150 étudiants

Formation Professionnalisante :

Les enseignements sont dispensés par des universitaires, des formateurs expérimentés.

Dispositif d'accompagnement à la réussite. Les lieux de stage sont choisis pour permettre le développement des compétences. Les parcours sont qualifiants et garantissent à chaque étudiant un apprentissage les préparant à exercer un métier exigeant et d'un haut niveau de responsabilité. Des professionnels formés au tutorat accompagnent les étudiants au quotidien.



Une pédagogie innovante utilisant des méthodes actives et ressources numériques (simulation en Santé).

Espace numérique de travail avec des cours et supports pédagogiques directement accessibles.

Au terme de la formation initiale en soins infirmiers, les étudiants obtiennent :

- Un diplôme d'Etat Infirmier
- Le Grade de Licence délivré par l'Université d'Angers

C'est une formation inscrite dans le cursus licence master doctorat (LMD) qui donne la possibilité aux infirmiers de poursuivre leur cursus vers un master, voir un doctorat.

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation

Pour les néo-bacheliers, bacheliers ou titres admis en équivalence et étudiants en réorientation

Parcoursup et examen des dossiers

Pour les aides-soignants et les auxiliaires de puéricultures justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle à temps plein

Pour les personnes en reconversion ayant 3 ans d'expérience professionnelle

Epreuves de sélection

Pour les titulaires de diplômes paramédicaux et étudiants en médecine générale ayant validé le 1^{er} cycle

Entrée Passerelles Santé

PROGRAMME



CONTACTS

Sylvie Solorzano, Directrice du DéSI
Courriel : Sylvie.Solorzano@chu-angers.fr

Marie Doguet, Assistante en gestion administrative du DéSI
Courriel : marie.doguet@univ-angers.fr